

 MILES IMPORT	Enregistrement Charte Achats Responsables	ENR-28 Vers. 3 02/03/2026
--	---	--

Charte d'Achats Responsables de Miles Import

Chez Miles Import, nous reconnaissons l'importance des achats responsables dans notre engagement envers la durabilité et l'éthique. Cette Charte s'applique à l'ensemble de nos 150 fournisseurs actifs répartis dans 39 pays et guide nos décisions d'achat conformément à nos certifications IFS Broker v3.2, GlobalGAP CoC v6.1, Sedex Plus et aux lois en vigueur.

1. Respect des Droits de l'Homme

Les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et libertés fondamentales (Déclaration universelle des droits de l'homme, Conventions fondamentales OIT, Principes directeurs ONU relatifs aux entreprises et droits de l'homme).

Toute forme de travail forcé, travail des enfants, traite des êtres humains et esclavage moderne est interdite.

Les conditions de travail doivent être sûres et respectueuses de la dignité humaine (Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

2. Conformité Légale et Réglementaire

Conformité obligatoire à toutes les lois locales, nationales et internationales, aux Principes directeurs de l'OCDE (2011) et à l'ISO 20400:2017 (Achats durables).

Conformité au Règlement (CE) 178/2002 (sécurité alimentaire, traçabilité) et au Règlement (UE) 2017/625 (contrôles officiels).

Respect de l'Arrêté du 05/01/2026 interdisant 5 molécules pesticides sur le marché français.

En cas de divergence entre les exigences locales et cette Charte, les normes les plus strictes s'appliquent.

3. Pratiques Éthiques

Normes élevées d'intégrité et de conduite éthique. Toute corruption, fraude et conflit d'intérêts est interdite (Convention ONU contre la corruption, Loi Sapin II).

Protection des données personnelles conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679).

4. Environnement et Déforestation

Pratiques de gestion environnementale responsables : minimisation de l'impact sur l'environnement, biodiversité, ressources en eau (Convention ONU sur la diversité biologique, Déclaration de Rio).

Surveillance et réduction des émissions de GES, de la consommation d'énergie et d'eau.

Utilisation de matériaux recyclables et biodégradables. Emballages circulaires.

Conformité au Règlement (UE) 2023/1115 (EUDR) : garantir que les produits fournis ne contribuent pas à la déforestation. Obligation de diligence raisonnable et de traçabilité géolocalisée des matières premières.

5. Conditions de Travail et Relations Sociales

Conditions de travail sûres et équitables. Liberté d'association et négociation collective (Convention OIT n°87 et n°98).

Toute forme de harcèlement, violence ou discrimination est interdite (Convention d'Istanbul).

6. Approvisionnement Responsable et Traçabilité

Les fournisseurs garantissent que les matières premières n'ont pas d'impacts sociaux ou environnementaux négatifs. Traçabilité des produits jusqu'à la source (IFS Broker v3.2 §4.6, GlobalGAP CoC v6.1).

Suivi des risques de fraude alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement (IFS Broker v3.2 §4.7).

7. Innovation et Amélioration Continue

Encourager l'innovation pour améliorer les performances sociales et environnementales. Collaborer avec Miles Import pour des solutions durables.

8. Transparence et Communication

Transparence dans les pratiques commerciales. Fourniture des informations nécessaires pour vérifier la conformité à cette Charte. Communication ouverte avec toutes les parties prenantes.

Engagement des Fournisseurs

En signant cette Charte, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Miles Import se réserve le droit de réaliser des audits et vérifications (via Sedex Plus, audits fournisseurs ENR-16), et de prendre les mesures correctives nécessaires en cas de non-conformité, pouvant aller jusqu'au déréférencement.

Références Réglementaires

Référentiel / Texte	Exigence couverte
IFS Broker v3.2	§4.3 Sélection fournisseurs / §4.6 Traçabilité (KO) / §4.7 Fraude
GlobalGAP CoC v6.1	Chain of Custody, traçabilité et durabilité
Règl. (CE) 178/2002	Sécurité alimentaire générale et traçabilité
Règl. (UE) 2023/1115 (EUDR)	Déforestation importée — Diligence raisonnable (applicable 12/2026)
Dir. (UE) 2024/1760 (CSDDD)	Devoir de vigilance — Droits humains et environnement
OCDE 2011	Principes directeurs entreprises multinationales
ISO 20400:2017	Achats durables — Lignes directrices
Arrêté 05/01/2026	5 molécules pesticides interdites


MILES IMPORT
 SAS au capital de 500 000 Euros
 5 rue de la Cordane
 CENTRA 310
 91500 RUNGIS CEDEX
 Tél: 01 41 80 10 10 • Fax: 01 41 80 10 15
 RCS 394 394 474